



No de résolution



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 17^e jour du mois de décembre 2019 approximativement à 19 h 35, immédiatement après la séance extraordinaire du budget, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères

Nathalie Ayotte
Chantal Brien

Messieurs les conseillers

François Moreau
Marc-André Desjardins
Michel Gagnon
Fernand Gendron

Membre absent

Pierre-Étienne Thériault
Nicole Martel

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général est également présent.

ET IL EST 20 H 1

Le maire, monsieur Sébastien Nadeau souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2019-12-0592

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour,

2019-12-0593

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 RÈGLEMENT 226-2020 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019 - AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT

2019-12-0594

Avis de motion est donné par le conseiller Marc-André Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement fixant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2020.



No de résolution

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

2.2 RÈGLEMENT 300-34-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 300-2015 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION - AG-TECH (VERT CITÉ) - AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller François Moreau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption.

CONSIDÉRANT les travaux de démolition réalisés sur le site de l'ancienne usine Electrolux et son potentiel de redéveloppement;

CONSIDÉRANT le concept d'aménagement de la zone Ag-Tech (Vert Cité) élaboré par la Ville de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que les normes d'implantation et de construction dans ce secteur doivent être revues afin de permettre l'atteinte des objectifs établis pour la zone Ag-Tech (Vert Cité);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 300-34-2019 viendra notamment exiger l'aménagement de serres sur tout nouveau bâtiment principal ou agrandissement d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'un coefficient d'emprise au sol minimal de 0.60 sera exigé afin d'assurer un redéveloppement industriel dense et d'éviter la construction d'un bâtiment industriel de faible envergure sur l'immense terrain de l'ancienne usine Electrolux;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0595

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'adopter le projet de règlement 300-34-2019 amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la ville de L'Assomption, soit :

- Créer la zone I2-09 à même la zone I2-03 et la zone P3-01
- Créer la grille des spécifications applicables à la zone I2-09
- Abroger la zone P3-01 et la grille des spécifications applicables
- Modifier la grille applicable à la zone I2-05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE DE SAINT-SULPICE À L'ASSOMPTION - AVENANT POUR SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la montée de Saint-Sulpice;

CONSIDÉRANT que les services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la montée de Saint-Sulpice ont été octroyés à GBI Experts-Conseils inc. par la résolution 2018-10-0450;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Fusosol inc., mandataire des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la montée de Saint-Sulpice, a été en défaut de terminer les travaux dans le délai contractuel prévu;



No de résolution

CONSIDÉRANT que des frais de surveillance supplémentaire ont été prélevés directement sur les sommes dues à l'entrepreneur Fusosol inc. en vertu de l'article 1.30.1 Frais de surveillance et pénalités du devis des documents contractuels pour non-respect du délai de réalisation;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

2019-12-0596

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'accepter la demande d'avenant du 23 septembre 2019 de GBI Experts-Conseils inc. pour les services d'ingénierie supplémentaires;

D'autoriser le paiement de l'avenant au montant de 20 400 \$, taxes en sus, représentant la surveillance supplémentaire de 24 jours pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la montée de Saint-Sulpice;

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer tout document pour donner effet à ce qui précède;

D'imputer cette somme au règlement 307-2018, volet 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ POUR REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que des dépenses d'investissements importantes et financées par le fonds de roulement sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'excédent cumulé non affecté de la Ville s'élève présentement à 4 112 108 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité finances de la Ville d'affecter une partie de l'excédent non affecté au remboursement anticipé du fonds de roulement afin de dégager des marges de manœuvre dans ce dernier;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0597

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'affecter l'excédent non affecté pour un montant total de 585 200 \$ afin de rembourser par anticipation le solde d'affectation au fonds de roulement des deux dépenses en immobilisations suivantes, acquises en 2016 :

- 227 500 \$ au solde de l'affectation du réaménagement du 399, rue Dorval, objet de la résolution 2016-07-0375;
- 357 700 \$ au solde de l'affectation pour des travaux de pavage de la montée de Saint-Sulpice, règlement 211-2013, objet de la résolution 2016-09-0454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

3.3 STABILISATION DE TALUS AU 100, RANG POINT-DU-JOUR NORD - CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 3 (PROVISOIRE)

CONSIDÉRANT les travaux de stabilisation de talus à l'émissaire situé au 100, rang Point-du-Jour Nord;

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés à la satisfaction des professionnels et du personnel de la Ville au dossier;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0598

Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'accepter le certificat de réception provisoire des travaux;

D'autoriser le paiement du certificat n° 3 au montant de 4 785,64 \$, taxes incluses, représentant la remise de la moitié de la retenue contractuelle suite à la réception provisoire des travaux à Construction Moka inc. pour les travaux de stabilisation de talus de l'émissaire situé au 100, rang Point-du-Jour Nord;

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer tout document pour donner effet à ce qui précède;

D'imputer cette somme au règlement 241-2017;

Que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission, par l'entrepreneur, des quittances à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'ils garantissent le maître de l'ouvrage contre toute réclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE - QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ 1122 - AUTORISATION SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption doit revoir sa structure administrative;

CONSIDÉRANT que cette restructuration entraîne l'abolition de certains postes de gestion;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption et l'employé numéro 1122 se sont entendus afin de régler de façon définitive toutes les modalités relatives à l'emploi et à la terminaison de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0599

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'approuver l'acte de transaction et quittance à intervenir avec l'employé 1122 et d'autoriser le directeur général à le signer;

D'autoriser la division des ressources humaines à faire toute chose et à signer tout autre document requis afin de donner effet à ce qui précède;



No de résolution

D'autoriser le transfert budgétaire d'une somme suffisante prévue à l'acte de quittance à être versée pour couvrir les dépenses à partir du poste budgétaire 02-190-00-999 | dépenses imprévues;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-00-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 NOMINATION COMMANDANT DIVISION ENQUÊTES AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT que Raymond Michetti, commandant à la division des enquêtes du Service de police, prendra sa retraite le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Ville et la Fraternité des policiers de L'Assomption inc. le 10 juin 2019 afin d'affecter temporairement Sébastien Giroux, sergent, au poste de commandant;

CONSIDÉRANT que selon la recommandation de Stéphane Gianetto, directeur par intérim du Service de police, Sébastien Giroux possède toutes les qualités nécessaires pour occuper le poste, tel que démontré durant sa période d'apprentissage;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0600

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

De nommer Sébastien Giroux commandant à l'essai, à la division des enquêtes du Service de police, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CRÉATION POSTE DE SERGENT SECTION SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DU SERVICE DE POLICE ET NOMINATION

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et la Fraternité des policiers de L'Assomption inc. le 10 juin 2019 afin de modifier la section soutien aux opérations du Service de police pour qu'elle soit composée d'un agent et d'un sergent;

CONSIDÉRANT que Philippe Thériault, sergent, a été affecté à cette section pour une période de six mois afin d'évaluer la pertinence de cette modification;

CONSIDÉRANT que la nomination d'un sergent à cette section est bénéfique pour l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Gianetto, directeur par intérim du Service de police afin de créer le poste de sergent à la section soutien aux opérations et de nommer Philippe Thériault à ce poste;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0601

Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,



No de résolution

De créer le poste de sergent à la section soutien aux opérations du Service de police et de nommer Philippe Thériault à ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-12-0602

Une période de questions est offerte au public.

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2019-12-0603

Il est proposé par le conseiller François Moreau

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 20 H 5

Sébastien Nadeau
Maire

Serge Geoffrion
Directeur général et greffier adjoint